

Département
Du Bas-Rhin

Arrondissement
De Sélestat-Erstein

Nombre de Conseillers
Elus :
11

Conseillers en
fonction :
08

Conseillers présents :
06

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'URBEIS



L'an Deux Mille Vingt et Un, le 30 Novembre, le Conseil Municipal de la commune d'URBEIS s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Abel MANGEOLLE, Maire.**

Etaient présents :

Les Adjointes :

MM. Serge LEHMANN et Michel VERNIER

Les Conseillers Municipaux :

MMES Christine BALLAND, Elodie HERRBACH et Fabienne WALLER-BREITEL

Absent excusé :

MME Michèle SCHWETTERLE qui donne procuration à MME Christine BALLAND et M. Jean-Pierre LATOUR qui donne procuration à M. Abel MANGEOLLE

Absent non excusé :

/

Le Conseil Municipal choisit comme secrétaire de séance : **MME Fabienne WALLER-BREITEL**

Monsieur Abel MANGEOLLE, Maire d'Urbeis remercie toutes les personnes présentes, le quorum étant atteint Monsieur le Maire déclare la séance ouverte :

Après approbation du compte rendu du 07/10/2021, Monsieur le Maire décide de passer au point 028/2021 de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

028 / Forêt : état prévisionnel des coupes 2022

029 / Forêt : programme des travaux 2022

030 / Subvention fonds de solidarité communale « éclairage public »

031 / Syndicat mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux

032 / Budget Commune : DM n°2

033 / Subvention aux associations

034 / Travaux du pont « rue des Aviats » assistance à maîtrise d'ouvrage

035 / Rénovation de l'ancien Crédit Mutuel : lancement des travaux

Informations diverses

028/ Forêt : état prévisionnel des coupes 2022

Monsieur Benjamin GUTH, agent ONF, présente au Conseil Municipal l'état prévisionnel des coupes prévues pour l'année 2022, pour un volume de 2639 m³ à savoir :

- recette brute.....	: 133.190,00 €
- frais d'exploitation + maîtrise d'œuvre...	: 79.480,00 € + 7.959,00 €

- recette nette prévisionnelle.....	: 45.751,00 €

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

approuve l'état prévisionnel des coupes pour l'exercice 2022 pour un volume de 2639 m³ et une recette brute de 133.190,00 €.

029/ Forêt : programme des travaux 2022

Monsieur Benjamin GUTH, agent ONF, présente au Conseil Municipal le programme des travaux courants prévu pour l'année 2022 :

➤ Travaux courants

- travaux de maintenance - parcellaire.....	3.780,00 €
- travaux de protection contre les dégâts de gibier.....	2.710,00 €
- travaux environnementaux.....	1.650,00 €
- travaux divers.....	2.030,00 €
- prestations en ATDO.....	31.510,00 €

TOTAL.....	41.680,00 €

TOTAL DES TRAVAUX SANS MAITRISE D'ŒUVRE : 41.680,00 €

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **approuve** le programme des travaux patrimoniaux pour l'année 2022 ;
- **décide** de réaliser en interne les :
 - travaux environnementaux pour 1.646,40 € (SAVA) ;
 - travaux divers pour 2.027,00 € (COMMUNE).

030/ Subvention fonds de solidarité communale « éclairage public »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention au titre du fonds de solidarité communale pour les travaux d'éclairage public de la Commune pour l'installation de luminaires LED.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 51.320,80 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES	RESSOURCES	MONTANT HT	%
51.320,80 € HT	Aides Publiques :		
	- fonds de solidarité communale	16.422,66 €	32 %
	- Syndicat d'Electricité et du Gaz du Rhin	25.660,40 €	50 %
	SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES	42.083,06 €	82 %
	Autofinancement :		
- Fonds propres	9.237,74 €	18 %	
- Emprunts	/	/	
TOTAL		51.320,80 €	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le plan financement présenté ci-dessus ;
- **DONNE** son accord pour procéder aux travaux ;
- **AUTORISE** M. le Maire à faire appel aux subventions des partenaires publiques ;
- **SOLLICITE** l'obtention de la subvention de la CEA (Collectivité Européenne d'Alsace) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

031/ Syndicat mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux

Par délibération du 06/07/2021, le Conseil Municipal s'est prononcé, au vu des statuts, sur le principe de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte regroupant la Collectivité Européenne d'Alsace, la Région Grand Est et les communes souhaitant les services de la Brigade Verte, composée de Gardes Champêtres Intercommunaux.

Pour répondre à l'évolution de la structure, les statuts du Syndicat Mixte ont été remaniés et adaptés. Ils ont été approuvés par délibération du Bureau Exécutif et du Comité Syndical le 30 septembre 2020.

Le texte des statuts proprement dits est précédé d'un préambule exposant rapidement la démarche et les motivations qui ont conduit à la création du Syndicat Mixte et à la possibilité pour celui-ci de recruter des Gardes Champêtres Intercommunaux.

Les précisions étant apportées et après lecture des statuts, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

1. D'approuver les statuts du Syndicat Mixte de Gardes Champêtres Intercommunaux.
2. De confirmer son adhésion au dit Syndicat Mixte qui a pour objet l'utilisation en commun de Gardes Champêtres Intercommunaux en vue de permettre la surveillance et la protection des espaces naturels sur le territoire des communes adhérentes.
3. Le Syndicat Mixte est formé pour une durée illimitée.
4. Le siège du Syndicat Mixte est fixé au 92, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 68360 SOULTZ.
5. En application de l'article L 5212-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que des statuts du Syndicat Mixte, la contribution de la commune aux dépenses de fonctionnement du Syndicat Mixte sera fixée par le Bureau Exécutif au prorata de la valeur du nombre d'habitants, de la surface du ban communal et du potentiel financier national de la commune.
Par décision du Comité Syndical en date du 12 décembre 1994 cette contribution est soumise à actualisation chaque année. Le Comité Syndical définit le montant de celle-ci qui s'ajoute aux actualisations précédentes.

6. Le Conseil Municipal invite le Maire, autorité de police, à prendre le cas échéant les mesures réglementaires en vue de permettre la mise en œuvre des moyens d'intervention du Syndicat Mixte sur le territoire de la commune.
7. Le Conseil Municipal désigne Monsieur Abel MANGEOLLE comme représentant titulaire et Monsieur Serge LEHMANN comme représentant suppléant de la commune au Comité Syndical du Syndicat Mixte.

032/ Budget Commune : DM n°2

Afin d'équilibrer le budget, il est nécessaire d'inscrire la somme de 225.000,00€ au chapitre 024, en recettes d'investissement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
approuve cette écriture.**

033/ Subvention aux associations

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention aux diverses associations afin de soutenir les différentes actions qu'elles entreprennent tout au long de l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser les subventions suivantes pour l'année 2021 :

- Chorale Ste-Cécile d'Urbeis – 100€
- APP Fouchy-Lalaye-Urbeis (association pêche pisciculture) – 100€
- Société d'Histoire du Val de Villé – 50€
- Association TLDU – 100€
- Association Augusta Victoria – 100€
- Les Elfes d'Argent – 100€
- Obélics – 100€

034/ Travaux du pont « rue des Aviats » assistance à maîtrise d'ouvrage

Par manque d'éléments et de précisions, ce point sera examiné à une séance ultérieure.

035/ Rénovation de l'ancien Crédit Mutuel : lancement des travaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

La commission bâtiments, chargée de répertorier et de suivre les différents travaux entrepris sur les bâtiments communaux, s'est réunie le 29 novembre 2021 pour analyser des différents devis réceptionnés concernant les lots suivants :

LOT	DEVIS ENTREPRISE	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT
1 terrassement - réseaux enterrés	AMP-KLOTZ	KLOTZ	5.736,00€
2 gros œuvre	KLOTZ - AMP - DE CAMPOS	KLOTZ	15.898,70€
3 charpente	CLAUDE HEINRICH	CLAUDE HEINRICH	2.522,00€
4 couverture	BILZ - STEPHAN	BILZ	1.987,00€

5 fenêtres	FERMETURES BERGER - SCHWEITZER - MENUISERIE MEYER - MENUISERIE VONDERSCHER	SCHWEITZER	5.617,00€
6 plâtrerie - isolation intérieure	PROST - EUROPLAC - PEREIRA - DE CAMPOS	PEREIRA	4.205,40€
7 plomberie - sanitaires - ECS - VMC	ESCHRICH	ESCHRICH	6.747,50€
8 électricité	BONIN - VONDERSCHER - DOLLE ELECTRO	BONIN	5.178,00€
9 peinture intérieure	PATRICK WANNER - PATRICK SAUER	WANNER	3.812,03€
10 faïence murale	ZIMMERMANN	ZIMMERMANN	4.681,00€
11 sols	DECORIAL	DECORIAL	2.000,00€
12 menuiseries intérieures + cuisine	MENUISERIE VONDERSCHER -MENUISERIE MEYER	MENUISERIE MEYER	10.577,93€
13 garde-corps	FERMETURES BERGER - RINNERT - SCHWEITZER	SCHWEITZER	7.812,50€
TOTAL			76.775,06€

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
7 voix POUR et 1 CONTRE**

- **SUIT ET APPROUVE** le choix des entreprises retenues ci-dessus pour un montant total de **76.775,06€ HT** ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les devis et tous documents y afférents ;
- **DONNE** son accord pour procéder aux travaux.

Informations diverses

➤ **Démissions :**

- par courrier du 14 octobre réceptionné le 15/10/21, M. Michaël GRANDJEAN, Conseiller Municipal, a présenté à M. le Maire sa décision de démissionner ;
- par courrier du 13 octobre réceptionné le 20/10/21, Mme Aude BROCKLY, Conseillère Municipale, a présenté à M. le Maire sa décision de démissionner.

➤ **Entretien voirie :**

Le curage des fossés entre le 30 et 70 rue Principale sera réalisé courant printemps 2022.

➤ **Eclairage public :**

Remplacement des ampoules du 01 au 04 rue Principale, dans la rue du Bief et dans la rue des Aviats.

- La menuiserie HEINRICH de BREITENBACH va mettre en place un système de fermeture spéciale pour les toilettes publiques et la sortie de secours de la salle communale.

**Transmis en Sous-Préfecture,
le 07 décembre 2021
Publication,
le 07 décembre 2021**

**Certifié exécutoire
URBEIS, le 30 novembre 2021
Le Maire,
Abel MANGEOLLE**

